

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 23 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/09/23-1/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210923-lmc100000022628-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/09/2021

Réception Préfet : 24/09/2021

Publication RAAD : 24/09/2021

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Transfert des Routes Nationales (RN) 4 et 36 dans le réseau routier départemental.

Déplorant l'état préoccupant du Réseau Routier National en Seine-et-Marne, le Département entend se mobiliser pour remédier à la situation alarmante des RN 4 et RN 36, mettant en péril l'attractivité et le développement de la Seine-et-Marne mais aussi le confort et la sécurité des usagers.

Aussi, le Département affirme sa volonté que soient transférées au Conseil Départemental de Seine-et-Marne, avec effet au 1er janvier 2023, les RN4 et RN 36 dans la traversée du Département. La négociation avec l'Etat relative à ce transfert sera engagée sans attendre la promulgation de la loi 3DS en cours de débat parlementaire.

Ce transfert permettra au Département de mettre en œuvre pour ces deux axes, une politique ambitieuse de remise en état et de modernisation, permettant de garantir la sécurité et la fluidité des déplacements quotidiens des Seine-et-Marnais.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Et notamment les articles L123-1 à L123-3,

VU le projet de loi « 3DS » relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'affirmer sa volonté que soient transférées, au Conseil Départemental de Seine-et-Marne, les routes nationales RN4 et RN 36 dans la traversée du Département à compter du 1^{er} janvier 2023, afin que le Département prenne en charge la compétence relative à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la modernisation de ces deux axes routiers

Ce transfert permettra au Département de mettre en œuvre pour ces deux axes un programme d'action ambitieux avec pour objectifs de :

- Garantir la viabilité du réseau et la sécurité des usagers
- Améliorer la qualité de service à travers un effort continu sur l'entretien du patrimoine routier et la propreté
- Porter sans tarder les aménagements nécessaires pour garantir un haut niveau de service (réfection des structures de chaussées, aménagement de créneaux de dépassement, sécurisation des carrefours, mise aux normes accotement et équipements de sécurité...)
- Développer les synergies entre les transports en commun et le réseau routier mis à disposition (voies bus, lignes express, covoiturage, parkings relais...) pour développer l'usage multimodal de la route
- Améliorer la performance environnementale du réseau routier et réduire les nuisances du réseau routier : assainissement, végétalisation, enrobés phoniques

Article 2 : mandate le Président du Conseil Départemental pour négocier auprès des services de l'Etat, les conditions du transfert des Routes Nationales RN4 et RN 36 dans le réseau routier départemental, et solliciter le transfert par l'Etat des crédits afférents à l'entretien de ces deux axes ainsi qu'un engagement de participation financière aux projets de modernisation envisagés par l'Etat et non réalisés à ce jour.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne